

Revue Mabillon, août 1913.

Fornvännen (Académie d'art et d'antiquité de Stockholm), année 1912 (illustré).

*
**

Contrairement à ce qu'en a écrit Du Cange, qui le prenait pour un « droit de place », le *dialège* ou *déalaige*, dont nous entretient M. le chanoine MOREL, était le droit d'entrée que devait payer le poisson de mer à son arrivée à Compiègne. Cet impôt était en usage dès le XIII^e siècle et son nom se retrouve encore au XVII^e; nous en avons l'explication dans un tarif placardé en divers endroits de la ville à cette dernière époque.

Au siècle précédent, neuf marchands de poissons s'étaient permis d'introduire des harengs et des morues en fraude. Laurent d'Arcy, fermier du dialège, obtint contre eux une sentence de condamnation, le 6 septembre 1533. On leur appliqua le tarif. Ils durent payer un cent de harengs par chariot de harengs introduits à Compiègne et un demi-cent par charrette chargée de neuf « caques » ou barils de 500 harengs. Tel était le dialège.

Lié d'amitié avec le Dr Lucas-Championnière, récemment enlevé à la science, M. le chanoine MÜLLER nous décrit *la trépanation préhistorique* d'après le livre du célèbre professeur et le discours qu'il avait écrit pour la séance publique annuelle des cinq académies (1). Un crâne percé de deux ou trois trous énormes, et trouvé à Nogent-les-Vierges, près Creil, fut le premier témoignage en faveur de la thèse, qui fait remonter aux hommes primitifs une pratique, reprise depuis peu par la chirurgie. Dès ces âges lointains, afin de sup-

(1) En voir le texte, au *Journal Officiel* du 27 octobre 1913, pages 9494 à 9499.